



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

TECHNIQUE
GEMAPI

Désignation des représentants aux comités de pilotage des sites Natura 2000 : Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents, Vallée de l'Eure, Forêts et étangs du Perche, Arc forestier du Perche d'Eure-et-Loir

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

N°2022-215

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de présents	74
Nombre de pouvoirs	11
Votants	85
Secrétaire de séance : Loïc BARBIER	

L'an 2022, le 26 septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni à Vernouillet, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

M. Guy COENON (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LAMULOTIERE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Eric LEGENDRE (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTH (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX (MARECHAL-TELUZELLES) ; M. Stéphane DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAI) ;

Mme Sophie APRUZZESE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAU (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX- EGLISES) ; Mme Véronique BOYERE (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAI) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPOND (MARCHEZAI) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMERE (MEZIERES-EN-DROUAI) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; Mme Françoise LAYE (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAI) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absents excusé(e)s :

Mme Alette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Aline CARRE (OUERRE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMACHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoît LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Françoise POULET (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET)

Pouvoirs :

Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAI) donne pouvoir à François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAI) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) donne pouvoir à Christine PICARD (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMEN (DREUX) donne pouvoir à Josette Philippe (DREUX) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) donne pouvoir à Jérôme DEPOND (MARCHEZAI) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à Pierre SANIER (BU) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) donne pouvoir à Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) donne pouvoir à Michèle MANSON (VERNOUILLET)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220926-2022-215-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2022

Notification : 12/10/2022

Il a été exposé,

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces qui tient compte des préoccupations économiques et sociales.

Chaque comité de pilotage (COPIL) local d'un site Natura 2000 est chargé de conduire l'élaboration, le suivi et la révision du document d'objectifs du site qui définit les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement.

Le comité de pilotage local est l'organe central du processus de concertation, il est chargé d'examiner, d'amender et de valider à chaque étape d'avancement, les documents et les propositions qui lui sont soumis.

La composition du comité de pilotage est fixée par arrêté préfectoral pour chaque département, il est constitué comme suit :

- les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- les représentants des acteurs locaux (propriétaires et exploitants des terrains compris dans le site) ;
- les représentants d'associations de protection de la nature et des milieux naturels ;
- les représentants des administrations et des établissements publics de l'Etat ;
- les organismes scientifiques, experts ou personnes qualifiées.

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est concernée par plusieurs sites Natura 2000 et doit être représentée au sein des comités de pilotage locaux des zones Natura 2000 de la « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents », de la « Vallée de L'Eure », des « Forêts et étangs du Perche » et « Arc forestier du Perche d'Eure-et-Loir ».

Conformément à l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales : « *le conseil (...) procède à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs (...)* ».

Monsieur Pascal LEPETIT, 8^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération en charge de l'eau et de la GEMAPI et Maire de la commune de Oulins, et Monsieur Jean BARTIER, 8^{ème} membre du Bureau communautaire et Maire de la commune de Garnay, se portent candidats pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein des comités de pilotage des zones Natura 2000, respectivement en tant que titulaire et suppléant.

VU le code de l'environnement, notamment son article L414-2

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2121-33 et L. 5211-1

VU l'arrêté ministériel du 27 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 « Forêts et étangs du Perche » en Zone de Protection Spéciale

VU l'arrêté ministériel du 13 avril 2007 portant désignation du site Natura 2000 « Arc forestier du Perche d'Eure-et-Loir »

VU l'arrêté ministériel du 26 décembre 2008 portant désignation du site Natura 2000 « Vallée de l'Eure » en Zone Spéciale de Conservation

VU l'arrêté ministériel du 29 novembre 2011 portant désignation du site Natura 2000 « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » en Zone Spéciale de Conservation

VU l'arrêté de la Préfecture de l'Orne du 5 mars 2018 fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR2512004 « Forêts et étangs du Perche » (« Zone de protection spéciale »)

VU l'arrêté de la Préfecture d'Eure-et-Loir du 13 février 2012 portant modification du comité de pilotage local des Zones Spéciales de Conservation « Arc Forestier du Perche d'Eure-et-Loir » et « Cuesta Cénomaniennne du Perche d'Eure-et-Loir »

VU l'arrêté de la Préfecture de l'Eure du 31 juillet 2009 relatif au comité de pilotage du site Natura 2000 n° FR2300128 « Vallée d'Eure »

VU l'arrêté de la Préfecture d'Eure-et-Loir du 13 février 2012 portant modification du comité de pilotage de la zone Spéciale de Conservation « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

12826004027-20220528-2022-218-51

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2022

Notification : 12/10/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : DESIGNE Monsieur Pascal LEPETIT en qualité de représentant titulaire et Monsieur Jean BARTIER, en qualité de représentant suppléant de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux aux comités de pilotage des zones Natura 2000 de la « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents », de la « Vallée de L'Eure », des « Forêts et étangs du Perche » et de l'« Arc forestier du Perche d'Eure-et-Loir ».

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :11/10/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 11 octobre 2022**



**Gérard SOURISSEAU
Président**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220926-2022-215-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2022

Notification : 12/10/2022